paissant le grand chef de la Marne et ses soldats.

Vendredi, 9 les maîtres réuniront leurs élèves et leur liront des extraits du discours du ministre de la Guerre, saluant, au nom du gouvernement, la mémoire du grand soldat et du grand citoyen.

A DOUAI

La ville de Douai s'est associée avec émotion au grand deuil causé par la mort du maréchal Joffre et hier, mercredi, à l'occasion des funérailles elle a rendu un touchant et unanime hommage à la mémoire du vainqueur de la Marne.

La manifestation s'est déroulée au milieu d'une grande affluence, dans la cité pavoisée de drapeaux en berne et cravatés de crêpe.

A 10 h. 30, un important cortège se forme dans la Cour d'honneur de l'Hôtel de Ville et précédé d'un détachement d'artillerie en armes se dirige vers le Monument aux Morts du square Jemmapes.

Parmi les personnalités qui s'étaient fait un devoir de prendre part à la cérémonie, on remarquait MM. Huyez, sénateur ; Hutterlin, sous-préfet ; le général Maillard, commandant d'artillerie du 1er C. A. ; Henin, consul de Belgique ; Proust, Canviez, Mathieu, adjoints au Maire ; de nombreux conseillers municipaux ; Luceur et Beylot, premier président et procureur général de la Cour d'Appel ; Purnot, président du Tribunal civil ; Follin, procureur de la République ; Mirende, Pinon, Dorigny, Deransart, présidents de Chambre ; Fontanges, Firmin, Vermulien, avocats généraux ; Dupuich, Dardot, substituts généraux ; les présidents des sociétés de Mutilés et d'Anciens Combattants formant le Cartel interassociations ; Parenty, Audrieu, Delloque, Mouclart, Maiment, le colonel Schmidt, Debayulin, Joly, Legrand, Debuire, Laquezas, Hoilande, Briatte, Collas, etc...

MM. Clop, inspecteur de l'Enseignement primaire ; Brihon, directeur de l'École normale d'instituteurs ; Butsson, proviseur du Lycée de garçons ; Richez, directeur de l'École Jules-Ferry ; Raoul, directeur de l'École des Métiers ; Gallois, directeur du Conservatoire de Musique ; Mlles Persan, directrice de l'École normale d'institutrices ; Trocmé, directrice du Lycée de jeunes filles ; Georg, directrice de l'École P. S. ; Desbordes, Valmore, etc.

Le cortège où l'on remarquait aussi de nombreuses délégations d'Anciens Combattants avec leurs emblèmes déroula son long rideau.

Au Monument aux Morts où se trouvaient déjà les élèves des établissements scolaires de la ville avec leurs professeurs, instituteurs et institutrices, le défilé s'arrêta.

Les drapeaux encadrèrent le Monument et s'inclinèrent ce pendant qu'une sonnerie de trompettes déchirait le grand silence.

Au pied de la pierre du Souvenir deux magnifiques gerbes de fleurs furent déposées. Puis, l'assistance se recueillit associant dans une même pensée la mémoire du maréchal Joffre et celle de ses vaillants soldats, les héros de la Grande Guerre disparus. A 11 h., un service solennel, célébré en la Collégiale Saint Pierre termina l'émouvante manifestation.

A DUNKERQUE

Dunkerque a vu se dérouler hier une touchante manifestation au pied de l'antique beffroi devant le monument aux morts de la grande guerre, cénotaphe, ou le sait, à la base de la tour.

Suivant les instructions du ministre de l'Instruction Publique, les élèves des collèges et écoles y ont participé.

On remarquait près du cénotaphe : M. Tavlani, sous-préfet, accompagné de M. G. Basset, secrétaire en chef de la Sous-Préfecture ; MM. Charles Valentin, maire ; Avello, Darp et Tauche, adjoints ; Dulors, François, Delacre, Honloille, Waelaerre, Boutelier, Souyc, Kahn, conseillers municipaux ; Colleau, secrétaire en chef de la Mairie ; le commandant Dereu, de l'état major de la Place ; les commandants Coutre, Vancousant et Chartier, du 110e R. I. ; Caron, inspecteur primaire ; le capitaine de frégate Guillonoc, commandant de la marine, faisant fonctions de Gouverneur en l'absence du général ; Leclercq, receveur des P. T. T. Letellier, ingénieur du service vicinal ; le docteur Lemaire ; le docteur Duval, directeur du Service Maritime de Santé ; Christol, inspecteur du Travail ; Bernard, président des militaires et douaniers retraités ; Durin, président de la Ligue Maritime ; Sangerain, commissaire central de police, qui dirigeait le service d'ordre.

Lorsque le carillon égrena dans l'air les notes de ses cloches marquant 10 h. 30, toutes les têtes se découvrirent et durant une minute les drapeaux des écoles et des délégations s'inclinèrent.

Après l'exécution de ce geste symbolique, les élèves se rompirent en rang et regagnèrent leurs établissements.

Dans toutes les artères, les drapeaux étaient placés en berne. Beaucoup d'entre eux étaient cravatés de crêpe.

C'est ainsi que Dunkerque s'associa avec son port, dont tous les navires français et étrangers avaient placé leurs pavois à mi-mât, au pieux hommage du pays au vainqueur de la Marne.

A CALAIS

C'est cet après-midi à 15 h. 10 que repasseront par Calais, retour des funérailles du maréchal Joffre, Sir Hilleue Neal, lord-maire de Douvres et ses adjoints.

A 17 h. 20 arriveront également par le rapide de Paris les délégations anglaises militaires, navales et d'aéronautiques qui s'embarqueront à bord du paquebot « Isle of Thanet » de 15 h. 55 pour Douvres et Londres.

La ville de Calais s'est associée aux obsèques du maréchal Joffre. Les drapeaux avaient été, nous l'avons dit, mis en berne sur les édifices publics et chez de nombreux particuliers ainsi qu'aux Consulats étrangers. La Mairie et toutes les administrations publiques étaient fermées, les banques fermèrent également de 11 à 15 h. Les écoles eurent congé toute la journée.

Obéissant aux circulaires ministérielles, le personnel enseignant et les élèves défilèrent devant le Monument aux Morts, et aucun des Sociétés patriotiques de la ville. Le rassemblement se fit, pour les élèves des premières classes de nos écoles primaires, E.P.S. et collèges, à 9 h., sur la place de l'Hôtel de Ville, où les sociétés patriotiques s'étaient massées avec leurs drapeaux.

On notait : les Médaillés de 1870-71, les Vétérans, les Mutilés, les Anciens Sous-Officiers, les Officiers de Réserve, l'U. N. C., les Médaillés militaires, les Anciens Poilus d'Orient, la Société de Tir de la Réserve du 7e Territoriale ; les A. C. Portugais, les Marraines du Souvenir, l'Union des Femmes de France, la Société de Secours aux Blessés Militaires, les Anciens de l'Aviation, etc...

Le public avait, de son côté, pris position sur les trottoirs, derrière le service d'ordre organisé par la Police Municipale.

Pendant le rassemblement arrivaient sur le perron de l'Hôtel de Ville, MM. Lefebvre et Wood, adjoints au Maire ; Haviasse, Bayard, Vadez, Hembert, conseillers municipaux ; Stall, commissaire central ; Bouville, receveur municipal, Le Iliis, inspecteur primaire ; Telbot, principal du collège, etc...

A 9 h. 30, le cortège se mettait en route et gagnait, drapeaux en tête, le Monument aux Morts. La manifestation fut très courte. Il n'y eut ni discours, ni minute de recueillement. La dislocation s'opérait rue Richelieu.

Signalons que M. Léon Vincent, député-maire de la ville de Calais, était parti mardi pour Paris et qu'il assistait, hier matin, aux obsèques du vainqueur de la Marne en qualité de secrétaire de la Chambre des Députés.

D'autre part, suivant les instructions du Ministre de la Guerre, les commandants d'unité de le garnison ont fait, devant leurs hommes, des causeries au cours desquelles ils évoquèrent la mémoire du maréchal Joffre.

A BOULOGNE

Les Boulonnais ont rendu hommage de manière discrète autant qu'éclatante au vainqueur de la Marne.

Les bâtiments publics pavoisés, fermés ; les navires restés au port, silencieux ; le défilé à travers la ville des enfants de toutes les écoles : l'hommage rendu au monument aux morts par le défilé et le dépôt des gerbes en présence de la municipalité, indiquèrent de façon symbolique combien était aimé et respecté le maréchal Joffre.

A SAINT-OMER

Les Audomarois qui eurent le très grand honneur de recevoir chez eux, au cours de la terrible guerre 1914-1918, le grand Français qui vient de disparaître, se sont associés dans un même sentiment de reconnaissance aux différentes cérémonies organisées par les enfants des écoles, les associations de combattants et l'Union industrielle et commerciale de Saint-Omer.

A 10 h., pour répondre au désir exprimé par M. le ministre de l'Instruction publique, maîtres, professeurs du Lycée A. Ribot, des écoles de notre ville, conduisaient leurs élèves au monument aux morts afin d'honorer le mémoire du grand soldat, à la clairvoyante ténacité duquel le pays doit de n'avoir pas tombé dans le désastre aux premières heures de la guerre. Maîtres et élèves s'inclinèrent profondément et observèrent la minute de silence. A 11 h. 30, une assistance nombreuse se pressait dans les nefs de la vaste Basilique où les associations d'A. C. faisaient célébrer une messe à la mémoire du maréchal Joffre. Parmi les autorités civiles et militaires on remarquait M. Tabart-Robert, sous-préfet ; M. Félix Fleury, président du Souvenir Français ; M. le commandant Chenu ; MM. les officiers du recrutement de St-Omer ; MM. les officiers de réserve ; MM. Séneschal, chevalier de la Légion d'honneur, président des A. C. de St-Omer et de ses deux cantons ; Kesteloot, président des mutilés, V. Liber, président de l'Union des combattants des Faubourgs ; Waeselynck, président des A. C. non pensionnés et d'importantes délégations des associations de combattants. Dans le chœur se tenaient les drapeaux des combattants. A 12 h. 15 prenait fin cette impressionnante cérémonie.

Le comité de l'Union commerciale et industrielle à la tête duquel préside M. Glechon, désirant témoigner sa reconnaissance au grand Français qui vient de disparaître, avait prié tous les commerçants de fermer leur magasin de 11 h. à midi, rendant ainsi hommage à la mémoire du maréchal Joffre, le grand chef qui a conduit à la victoire de la Marne les armées de la République.

UN REMISIER DE TOURCOING ARRÊTÉ POUR BANQUEROUTE FRAUDULEUSE

Une grosse affaire, qui lèse les ouvriers et le monde des petits employés, si nombreux à Tourcoing, vient de jeter l'émoi dans la ville et dans sa populeuse banlieue. Voici les faits :

UNE PETITE BANQUE

Au N° 57 de la rue de Tournai, à Tourcoing, en plein centre des affaires, est le siège d'une petite banque, qui ne comprend qu'une vitrine avec un écriteau très simple : « Comptant — Banque — Terme ». Cette maison fut d'abord gérée par MM. Ducoulombier et Frediger ; après deux ans environ, M. Ducoulombier abandonna l'affaire, que M. Frediger continua. Ce dernier, marié et père de deux enfants habite Mouvaux. Il s'associa alors avec son beau-père, qui est l'inculpé d'aujourd'hui, M. Lincée Alphonso, marié, né le 14 avril 1876, à Eusebael (Belgique), et ancien représentant en articles industriels, qui habitait alors rue Pierre-Cornelle, à Tourcoing.

Alphonse LINCÉE le remisier escroc

LES CONSEQUENCES D'UNE FAILLITE

Lincée traitait surtout dans le milieu des ouvriers et des employés de la ville et surtout de ses faubourgs. Les clients affluaient et les affaires semblaient marcher, quand, le 20 décembre, il déposa son bilan. Le 27 décembre, il fut admis par le Tribunal de Commerce au bénéfice de la liquidation judiciaire.

Cependant, un examen de ses livres fut prescrit, lequel révéla tout de suite de très grosses irrégularités. Le remisier, en effet, avait eu recours à une manœuvre de dernière heure. La veille du jour où il déposa son bilan, il voulut gagner du temps, et envoya à des clients fictifs des avis les invitant à payer à son compte des sommes variant de 1.500 à 2.000 fr. Il inscrivit en outre au compte versement des sommes fictives dont le montant approche de 300.000 francs.

ARRÊTÉ !

M. Richard, juge d'instruction à Lille, mis au courant de ces faits graves, envoya un mandat d'amener qui fut exécuté par M. Parvereix, commissaire de police du 1er arrondissement. Après l'interrogatoire d'identité à la police de Tourcoing, Lincée fut conduit à Lille et placé sous mandat de dépôt. Il semble que M. Frediger ait été tenu à l'écart des opérations frauduleuses.

R. P.

TRIBUNAL MILITAIRE DE LILLE

Audience du 7 janvier

Outrages et voies de fait. — Le 8 novembre 1930, le capitaine Noël, commandant la section de gendarmerie de Dunkerque, passait l'inspection d'une brigade dans une commune de son arrondissement. Au cours de cette inspection, il fit à un gendarme une observation, mais celui-ci, après le départ de son supérieur, alla trouver le maréchal des logis-chef et le traita de lâche. Puis le saisissant violemment au col de la vareuse, il l'aurait bousculé contre le mur.

Ce grade se serait alors levé et aurait invité le gendarme à cesser ses violences et à prendre la position du « garde à vous ». Ce dernier ayant refusé, d'autres gendarmes furent appelés et invitèrent leur camarade à rester tranquille.

Le Tribunal a acquitté ce gendarme pour les voies de fait et l'a condamné, pour outrages, à 75 jours de prison avec sursis. (Me Philippe Kah).

Insoumission. — Itoger Vissouarn, du 2e bureau de recrutement de la Seine, avait reçu un ordre d'appel sous les drapeaux qui lui prescrivait de se présenter le 24 avril 1930 à la gare de l'Est pour être dirigé sur le 11e régiment d'aviation en garnison à Metz. Cet ordre d'appel, envoyé à Gennevilliers, ne put être remis à l'intéressé dont les parents ignoraient l'adresse depuis trois ans. Un ordre de route fut régulièrement notifié à l'adjoint au maire de Gennevilliers, mais Vissouarn n'obéit pas à cette convocation. Déclaré insoumis, il a été condamné hier à trois mois avec sursis. (Me Roussel).

— Bracquart Louis, du recrutement de Béthune, qui avait été condamné par défaut pour insoumission en temps de paix à un an de prison est acquitté sur opposition, n'ayant jamais été touché par l'ordre de route.

Désertion en temps de paix. — Emile Villette du 43e régiment d'infanterie, était poursuivi pour désertion. Récidiviste de la désertion, il avait été arrêté par la gendermerie à Hirson. Un an d'emprisonnement. (Me Weil).

Vol. — Henri Fromentin, soldat de 2e classe du 17e R.A.D. était accusé d'avoir volé un porteleuille contenant une somme de 320 fr, au préjudice du canonnier Drouet. Fromentin, qui a reconnu les faits avec franchise, a bénéficié de l'indulgence du Tribunal. Trois mois avec sursis. (Me Philippe Kah).

Affaires diverses. — Lucien Berquier, soldat de 2e classe du 1er régiment d'infanterie, avait commis deux vols au préjudice de son camarade Vanhoutte. Dans la nuit du 4 au 5 décembre 1930, il avait volé un paquet de tabac et un portemonnaie contenant 16 fr., et dans la nuit du 9 au 10 décembre, c'était un pequet de cigarettes.

Berquier, qui reconnaissait les faits, avait dépensé au café et au cinéma l'argent dérobé. Trois semaines avec sursis. (Me Larmigeat).

— Wanderstein Paul, du recrutement de Clermont-Ferrand, inculpé d'insoumission à la loi sur le recrutement de l'armée, avait été arrêté à Bohain, alors qu'un ordre de mise en route lui avait été adressé à son domicile. Après plaidoirie de Me Vansteenbergée, qui débutait au tribunal militaire, Wanderstein a été condamné à un mois avec sursis.

— Paul Faure, du 110e régiment d'infanterie, qui subissait une peine aux locaux disciplinaires pour outrages et ivresse, s'était évadé dans la nuit du 31 janvier au 1er février 1927. Il resta en état d'absence illégale jusqu'au 18 novembre 1930, date de son arrestation à Tourcoing par la gendarmerie de cette ville. En abandonnant son corps, il avait emporté divers effets militaires qu'il n'a pu représenter. Faure avait séjourné en Belgique au cours de son absence illégale. Il a été condamné à deux mois après plaidoirie de Me Madeleine Martinache. Les effets militaires du déserteur devront être restitués dans quelques jours.

30.000 BÉNÉFICIAIRES DE L'ALLOCATION DU COMBATTANT, EN 1930, DANS LE NORD

Le nombre des détenteurs de la carte est actuellement de 116.000

M. Paul Cassel, chef des services administratifs du Comité départemental des Mutilés et Réformés de guerre du Nord et des Anciens Combattants, vient de faire parvenir aux présidents de tous les groupes d'A.C. et Mutilés de la guerre, un rapport très documenté résumant l'état de la question et dont nous extrayons les passages suivants :

L'ALLOCATION DU COMBATTANT

« La loi du 16 avril 1930 instituant l'allocation du Combattant, est entrée en vigueur le 1er octobre dernier.

» Afin de donner un tour de priorité aux anciens combattants appartenant aux plus anciennes classes, les demandeurs ont été divisés en trois catégories en ce qui concerne l'introduction des demandes : à partir du 1er octobre, ceux nés en 1870 et antérieurement ; à partir du 1er novembre, ceux nés de 1871 à 1875 ; à partir du 1er décembre, ceux nés de 1876 à 1880 ; à partir du 1er janvier 1931, ceux nés en 1881 au fur et à mesure qu'ils remplirent la condition d'âge, soit 50 ans.

» Il a été constaté que des demandes ont été faites par anticipation en octobre et novembre derniers ; en décembre, des demandeurs qui ne rempliront les conditions que dans le courant de l'année prochaine, se sont déjà mis en instance.

» Cette manière de faire a pour résultat de retarder la transmission des demandes régulières aux services liquidateurs.

» En effet, le Comité Départemental ne trouve donc l'obligation actuellement d'opérer un classement entre toutes les demandes et d'écarter momentanément celles qui ne remplissent pas les conditions. Puis, après vérification de l'état civil et des services militaires et de guerre, les dossiers sont transmis à la Section Départementale des Pensions, qui ne peut les faire parvenir au Ministère des Pensions qu'à la date prévue par les instructions.

» On a observé lors du contrôle, que les formalités n'étaient pas remplies comme il est indiqué. A ce sujet, il convient de rappeler que les demandes doivent être accompagnées d'un extrait de l'acte de naissance et que les nom et prénoms doivent être en concordance avec ceux figurant sur la carte du Combattant ; les intéressés doivent indiquer les unités auxquelles ils ont appartenu (compagnie, escadron, batterie), tout au moins pour celles qui leur ont ouvert le droit à la carte du combattant ; enfin, la déclaration des services de guerre doit être signée comme la demande d'allocation, sous la responsabilité du demandeur.

» A titre d'indication, le nombre de bénéficiaires de l'allocation du combattant dépasse 30.000 à la fin de l'année 1930 et la liquidation exigera forcément un certain délai. Il est donc recommandé de ne pas établir la demande par double emploi, ce qui a pour effet de compliquer la tâche du service du contrôle et de retarder encore l'exécution du travail ».

CE QUI SE FIT DEPUIS TROIS ANS

Le rapport de M. Cassel poursuit :

« Depuis trois ans, les Comités Départementaux de Mutilés et Réformés de la guerre sont chargés de l'organisation provisoire du Service des Combattants.

» C'est-à-dire pour le Département du Nord, que le Comité a établi depuis lors des liens de relations avec plus de cinq cents groupements qui n'entretenaient jusque là, avec notre organisme, qu'une collaboration tout à fait accidentelle.

» En effet, en se reportant aux comptes rendus annuels qui ont été établis au cours des années précédentes, on observe que 100 ou 125 groupements d'anciens combattants au maximum, s'étaient adressés au Comité Départemental, soit en vue du règlement de ces particuliers, soit pour être renseignés sur des questions d'ordre général.

» A présent, plus une Association ne peut ignorer que le Parlement a doté les anciens combattants d'un service administratif officiel, chargé de les seconder dans la tâche qu'ils assument pour le plus grand bien de la collectivité tout entière ».

M. Cassel, en son rapport remercie les dirigeants des Sociétés d'A. C. d'avoir favorisé la tâche du Comité. Il poursuit :

» Permettez-moi de vous signaler toutefois que deux mentions font assez souvent défaut : 1° l'affectation actuelle, d'après le fascicule de mobilisation ; souvent, le Comité Départemental a dû consulter les intéressés lorsqu'il s'agissait de classes postérieures à 1899 et de non pensionnés ; 2° la date et le lieu de naissance qui doivent figurer sur la carte du Combattant : vous avez pu lire dans la publication administrative que le Comité Départemental a dû demander aux postulants dans de nombreux ces de fournir ce renseignement.

» Le modèle de la carte a été arrêté le 1er mars 1928 et nos services en ont été approvisionnés fin avril ; les premières cartes ont donc été attribuée en début du mois de mai suivant et on comptait, à cette époque, un peu plus de 13.000 détenteurs du certificat provisoire auxquels il convenait de donner satisfaction dans le plus court délai possible.

» Puis, on s'est rendu compte que les cartes du Combattant étant attribuées de cette façon, les Comitée Départementaux ne possédaient aucun renseignement sur les services militaires de la guerre, en cas de réclamation, ce qui pouvait présenter des inconvénients assez sérieux.

» En août 1928, les corps et services ont été invités à transmettre les demandes des intéressée revêtus à l'encre rouge, de la mention « Bon pour certificat provisoire » et les Comitée Départementaux ont été, de leur côté, invités en octobre suivant, à contrôler ces certes de demandes avant l'attribution de la carte définitive.

» A titre documentaire, on comptait à la date du 1er décembre 1930, que 82.075 certificats provisoires avaient été contrôlés dans ces conditions et que 708 demandes avaient fait l'objet d'une enquête complémentaire à la suite de cette vérification ; il a été constaté que 353 demandes avaient été revêtues à tort de la mention « bon pour certificat provisoire » ; 25 autres demandes ont dû être soumises à l'examen de la Commission des recours, qui a contesté le droit à la carte et ont été transmises pour avis.

» On remarque que jusque novembre 1929, le nombre des demandes parvenues mensuellement varie de 3 à 5.000 pour passer en décembre à 10.000 ; ce sont ensuite 8.000, 7.000 en moyenne pendant plusieurs mois de 1930 ; puis 5.000 par mois ; cette moyenne s'établit à 3.500 en juillet-août-septembre et à 3.000 ensuite.

» En tenant compte qu'il a été délivré dans le Nord, du mois d'août 1927 au 31 décembre 1929, environ 70.000 certificats provisoires et que le nombre de titulaires à la fin de 1930 est de 130.000 approximativement, il n'y a pas lieu d'être surpris que les délais d'attribution s'en soient ressentis en dernier lieu.

» Le nombre de détenteurs de la Carte du Combattant était de 55.012 au 1er janvier 1930. Il est actuellement de 116.000 ! ceci se passe de commentaires ».

L'AIDE UTILE DES COMBATTANTS

Après certaines considérations, concernant les vieilles classes et les délais, M. Cassel déclare que tous les moyens sont employés pour activer le travail de contrôle. Il conclut :

« Les besoins des victimes de la guerre n'ont pas diminué et ceux des anciens combattants vont toujours en augmentant, au fur et à mesure de la délivrance des cartes. Des situations particulièrement intéressantes se sont révélées chez ceux qui jusque là n'avaient pas de pension pour les aider et on ne peut que louer le Parlement d'avoir et opportunément institué l'Office du Combattant et le Conseil Général du Nord nous apporte, lui aussi, un appui financier précieux.

» Le Comité Départemental est un organe d'exécution, mais il ne faut pas se dissimuler que si ses moyens étaient suffisants en temps ordinaire, il a dû faire face brusquement à des obligations qui ont triplé et quadruplé même ses attributions. Donc il ne peut plus et ne pourra pas avant quelques mois, jusqu'à ce que la situation soit stabilisée, opérer avec la même rapidité que précédemment, tout en ne faisant face qu'aux besoins essentiels se réservant de remettre de l'ordre à l'intérieur de sa maison, lorsque les services à l'extérieur auront été rendus.

» Et c'est pourquoi l'aide des Associations est très utile à un moment où chacun doit être exactement renseigné sur ses droits et sur les conditions d'application de ses droits.

» Les assemblées du Comité Départemental sont composées de membres nommés et de délégués des Associations qui apportent le plus grand dévouement dans l'exécution de leur mandat, toutes les décisions de Sous-Commissions sont soumises à l'approbation des séances plénières et tous les intérêts sont sauvegardés ».

LE JEUNE LELOUTRE DEVANT SES JUGES

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Elle se rendit au commissariat et presque défaillante mit le secrétaire et le commissaire au courant. Les deux policiers se concertèrent. Pour M. Ravin, il n'y avait aucun doute : si on mettait la main sur l'agresseur de Mme Jolivel, on tenait également l'assassin de Mrs Wilson et l'auteur des agressions antérieures.

Le lendemain de la confidence ou plutôt de l'accusation reçue, le mardi 29 juillet, M. Chochois amenait au commissariat de Paris-Plage le jeune André Leloutre, demeurant à Etaples.

Né en avril 1914, à Paris, André Leloutre habitait avec sa mère restée veuve de guerre et ses sœurs. C'était un jeune garçon timide s'il fallait en croire maintes personnes de son entourage.

Timide ? C'était aller un peu loin. Il était simplement sournois.

Calmé à fond, il dut bientôt s'incliner devant les précisions des policiers, reconnaître à nouveau en présence de Mme Jolivel, puis d'autres victimes, qu'il était bien le « mystérieux jeune homme blond », le cadique des dunes boisées.

Il n'arrêta pas là une confession si bien commencée. Il donna d'abord d'amples détails sur sa manière de faire : toujours surprendre par derrière les personnes qu'il visait, afin d'annihiler au possible la moindre résistance ; ensuite, par mensonge, arriver à ses fins.

Un éclair de joie illumina les yeux des policiers : ils tenaient le meurtrier de Mrs Wilson !

A brûle-pourpoint, le secrétaire Chochois apostrophe Leloutre :

— Allons mon petit, dis la vérité. Sois franc : c'est toi qui a tué l'Anglaise Mrs Wilson ? Hein dis que c'est toi. Tu es jeune, on t'en tiendra compte. Tu sais bien que péché avoué est à demi pardonné...

— Non...

— Allons sois franc... C'est toi qui a dit à Miss Catharina Loyde, tu sais la petite anglaise rencontrée en bicyclette sur la route du Golf, qu'il y avait une femme assassinée dans les fourrés. Elle a eu peur et s'est rauvée. La chaîne de sa bicyclette a sauté. Tu te rappelles, elle bégaieyait ?...

— Ah oui...

— Et Mrs Wilson ?...

— Eh bien oui, c'est moi...

Et là encore, luxe de détails.

Comme soulagé, André Leloutre résuma ensuite les autres agressions dont il s'était rendu coupable : contre Mlle Claire Loth, Mlle Pauline Féren, Mlle Rose Lamour, Mlle Suzanne Touillez qui dut à l'arrivée d'un camion, de ne pas être violentée, mais qui fut néanmoins contusionnée au cours de la lutte qu'elle entama avec son agresseur ; Mme Doudeau, Mme Bonny, etc.

Rien que ces faits le rendaient passible de la correctionnelle. Leloutre ayant quatorze années écoulées depuis l'agression de Miss Loyde, le 11 mai 1928 jusqu'à celle de Mlle Touillez s'étent produite le 8 mars 1930.

Le viol consommé contre Mme Jolivel, alors qu'il avait seize ans accomplis, pouvait le conduire devant les Assises.

Mais la famille du jeune sadique, honorablement connue, lui adjoignit un défenseur : Me Albert Candellez.

Ce dernier est ou outre conseiller général du canton d'Etaples ou défendre Leloutre.

Avec ardeur, il s'attacha au dossier de l'affaire. Il réfuta maints pointe d'une instruction excellemment conduite par M. Meimeesin, du parquet de Boulogne. Il perdit sur d'autres.

L'audition du principal témoin Matras sur le lieu du crime n'apporta guère d'éclaircissements dans le déroulement de ce film tragique qu'est le crime de Paris-Plage.

La situation de Leloutre resta délicate malgré les efforts persévérants de Me Albert Candellez.

L'imagination amena d'autres hypothèses : celle de l'enlèvement en auto, puis du meurtre ; celle de l'assassinat par un service d'espionnage, etc...

Un événement judiciaire survint : le rétablissement du tribunal de Montreuil. Cela devait être chose faite dès la session qui commence le 2 octobre.

Soudain, nouveau coup de théâtre : le témoin Biguet, qui, par trop timide, affirma avoir tenu sa langue durant deux année, par peur du « vrai assassin » qui n'était pas Leloutre, mais un de ses voisins actuellement soldat.

« Coco Deunette » entra en scène avec toutes les péripéties de l'accusation, puis de la rétraction, puis de la re-accusation devant M. Delcourt, nouveau juge d'instruction au Parquet de Montreuil qui venait d'hériter du dossier.

Leloutre, ne dit plus rien : il était atteint d'une perte de mémoire sur le crime Wilson. Le Parquet de Montreuil « s'entrédéchirait » sur la décision à prendre. Le Procureur titanchet ne fut pas d'accord avec le juge instructeur Delcourt.

Et brusquement le 22 novembre, Me Albert Candellez, dit son mot : il demanda un non-lieu en faveur de son client pour l'affaire Wilsen ; ce non-lieu fut prononcé et André Leloutre, hier mercredi répondait des autres faits qu'il avait toujours reconnus.

L'acte d'accusation, et l'on peut s'exprimer ainsi, comportait deux crimes et cinq délits. Les deux crimes étaient les suivants : les tentatives de viol avec violences caractérisée : la première le 8 mars 1930 contre Mlle Touillez et la seconde le 20 août de la même année contre Mme Doudeau.

Les délits comportaient les vols de portefeuilles au préjudice de deux italiens ; les agressions contre une Boulonnaise restée inconnue ; contre Mme Jolivel et contre une Américaine, épouse d'un de nos confrères.

Leloutre devait être jugé dès deux heures. Une affaire d'homicide par imprudence aux longues plaidoiries, fit retarder les dégâts qui ne commencèrent qu'effectivement qu'à 17 heures. En attendant, Leloutre stationna dans les couloirs.

Vêtu d'un perdessus seyant, coiffé d'une casquette nouvelle gris-bleu, chaussé de souliers jaunes bien astiqués, avec une mine superbe, ne décelant en rien les fatigues d'un emprisonnement d'ailleurs adouci, Leloutre avait une allure endimanchée.

Nous avons pu lui adresser quelques paroles en présence de son défenseur, Me Albert Candellez. A vrai dire, il n'est pas mécontent de son sort actuel, car il n'est pas sans ignorer avant les débats de son affaire, la miséricorde du jugement qui lui sera appliqué. Les regrets des actes, il n'ose cependant en exprimer. Il baisse la tête.

Des couloirs, une foule assez dense venue assister à l'audience correctionnelle ordinaire, regarde avec curiosité le « mystérieux » de la forêt de Paris-Plage. Ces regards ne l'émeuvent guère. Il écoute plutôt avec plaisir les souvenirs lointains évoqués par M. Revin, commissaire de police qui l'arrête, lequel vient de rencontrer un vieil ami de jeunesse.

Le jugement sera rendu mercredi

Dix-sept heures. L'huissier Théry fait l'appel réglementaire. M. Blanchet, Procureur de la République, se lève après la réponse des témoins et réclame le huis-clos, lequel est prononcé par M. Desrumeux, président du Tribunal.

La loi nous interdit de rendre compte des débats d'un Tribunal d'enfants mais n'oublions pas que la matérialité des faits qui sont reprochés à Leloutre nos lecteurs la connaissent suffisamment.

Disons simplement que Me Albert Candellez ainsi qu'il en fit part, demanda que son jeune client — qu'il défendait également au nom de l'Office départemental des Pupilles de la Nation — soit confié au Patronnage des Enfants moralement abandonnés à LILLE, section de Marcq-en-Barœul, afin qu'on puisse faire le nécessaire pour le délivrer des effets de ses instincts morbides et le remettre dans le droit chemin. Il était d'ailleurs d'accord sur ce point avec le Ministère Public, lequel réclamait une détention maximum de dix ans dans une colonie correctionnelle.

Après plaidoirie, le Tribunal de Montreuil déclara que le jugement final serait rendu mercredi prochain.

Roubaix

BUREAUX : 45, Rue de la Gare (Téléph. 9-51) — DEPOT DE VENTE : 78, Grande-Rue

UN VOL AVEC EFFRACTION

M. Jean Chrietaens, 35 ans, cordonnier, demeurant, 49, rue du Fresnoy, à Roubaix, suivant les besoins de son métier, possédait chez lui un petit stock de cuir qu'il avait emmagasiné dans la cave de son habitation.

Hier matin, en procédant à l'ouverture de son magasin, il ne fut pas peu surpris de constater que le soupirail de la cave avait été descellé au cours de la nuit. Se doutant de suite que des cambrioleurs avaient dû lui rendre une visite nocturne, M. Chrietaens descendit aussitôt au sous-sol où, avec un désappointement très compréhensible, il s'aperçut que les escarpes lui avaient enlevé cinq feuilles de cuir représentant une valeur de 900 francs. Poursuivant son examen, il constata que rien d'autre n'avait été dérobé.

N'ayant aucun soupçon et ne pouvant donner aucune précision sur les circonstances de ce vol, la victime se rendit au commissariat du 1er arrondissement afin d'y déposer une plainte entre les mains de M. André, commissaire. Les auteurs de ce méfait sont activement recherchés.

LA FÊTE DES RETRAITES DE L'E.L.R.T. A ROUBAIX

Il existe au syndicat des agents des tramways de l'Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing, une coutume qui mérite d'être signalée, c'est celle qui consiste chaque année à cette époque, à fêter ceux de leurs membres qui, au cours de l'année précédente, ont pris leur retraite.

A cette occasion, un banquet par souscription est offert aux vétérans qui sont à l'honneur, et ce banquet est toujours suivi d'une magnifique fête de famille, au cours de laquelle les nouveaux retraités reçoivent avec les hommages de leurs compagnons de travail, une plaquette en souvenir des nombreuses années passées dans la corporation.

Cette année, cette magnifique fête a lieu dimanche 11 janvier, dans la salle de la Maison des Tramways qui a reçu à cet effet une décoration particulière. A midi, un banquet réunira les retraités, leurs parents ainsi que de nombreux membres de la corporation.

A 17 h. 30, une fête de famille réunira tous les agents disponibles, ainsi que leurs familles et leurs amis. Le programme de cette petite fête a été conçu de telle façon qu'il sera un véritable régal de musique, de chants, d'attractions agrémenté d'un superbe film des plus amusants.

Au cours de la fête, les retraités seront solennellement reçus par le conseil administratif du syndicat. Des invitations ont été distribuées aux agents des tramways, leurs parents et amis peuvent leur en réclamer.

Chocolat Corona
DELESPAUL - HAVEZ
A CROQUER. SOUTIENT ET FORTIFIE

AUTOMOBILISTES EN DEFAUT

Les automobilistes continuent à ne pas vouloir respecter les prescriptions du code de la route et du règlement de police municipale. Afin de sanctionner à l'encontre de tout contrevenant, les policiers ont effectué une tournée au cours de la soirée, et contravention pour défaut d'éclairage à l'avant et à l'arrière de leur véhicule, laissé en stationnement rue du Maréchal Foch, a été rédigée à la charge de : 1° Gérard L..., 27 ans, industriel, rue du Maréchal-Foch ; 2° Raymond L..., 27 ans, tapissier, rue de Lille ; 3° Jules W..., 51 ans, négociant, à Lenney, rue de Lille ; 4° Sévère V..., 34 ans, comptable, rue du Puy-de-Dôme ; 5° Joseph L..., 28 ans, industriel, rue du Maréchal-Foch.

ENCORE UN CYCLISTE RENVERSÉ PAR UNE AUTO

Hier, vers 18 h. 30, un accident s'est produit rue du Maréchal-Foch, à l'angle de la rue Sébastopol. Un cycliste M. Hubert Delobel, 38 ans, garde d'écurie, domicilié, 335, rue Jules-Guesde, à Roubaix, suivait la rue du Maréchal-Foch en direction du Boulevard de Paris. Arrivé à l'angle de la rue Sébastopol, il fut violemment bousculé et renversé sur la chaussée par une automobile pilotée par M. André Luez, 22 ans, employé, demeurant 29, rue d'Inkermann, à Lille.

Le cycliste, portant de nombreuses contusions sans gravité, a été examiné par M. le docteur Bernard, qui lui donna les soins nécessaires. La bicyclette a subi quelques dégâts.

Un accord amiable étant intervenu entre les parties en cause, aucune plainte n'a été déposée.

BOCK MEYERBEER PRÉSENTE SUR TOUTE TABLE

DES CHAISES DISPARAISSENT

Journellement, dans les rues de la ville, on entend les appels des rempailleurs de chaises qui annoncent leur passage. Les habitants, ayant des sièges à faire réparer, les leur confient en toute quiétude et, quelques jours plus tard, entière satisfaction leur est donnée.

Or, au cours de la journée d'hier, Auguste Vendermeren, rempailleur de chaises, demeurant, 25, rue Jean-Bart, effectuait une tournée en ville. Il arrivait rue de la Guinguette où portant sur son épaule trois chaises qui avaient besoin d'être réparées. Il fut interpellé par une personne habitant cour Mullez et afin de se rendre dans la maison, il déposa les sièges à l'entrée de la courée.

Lorsqu'il revint quelques instants plus tard, il s'aperçut, avec stupéfaction qu'ils avaient été enlevés au cours de sa courte absence.

Ne cachant sur qui porter ses soupçons, il a déposé une plainte entre les mains de M. André, commissaire de police du 1er arrondissement. Une enquête est ouverte afin de retrouver l'auteur de ce vol.